

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 janvier 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Michel Morin  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2012-40-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2012-41-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2012-42-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 JANVIER 2012**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 janvier 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2012-43-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission des sports, loisirs et culture du 14 décembre 2011.
- 

#### **CE-2012-44-DEC      BILAN DE LA PREMIÈRE (1<sup>ère</sup>) ANNÉE / ACCÈS AUX LOISIRS POUR LES DÉMUNIS**

ATTENDU le Programme d'accès gratuit aux activités de loisir municipales pour les familles à revenu modeste de la Ville de Terrebonne adopté le 3 mars 2010 par le Comité exécutif (CE-2010-194-DEC);

ATTENDU QUE ce programme visait les organismes d'aide à la personne;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a rencontré les quatre (4) comités d'aide sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le rapport d'évaluation du programme « Loisirs pour tous » préparé par la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QUE le rapport de compilation indique qu'il y a eu 85 demandes dont 59 furent acceptées;

ATTENDU QU'après des relances à chacune des sessions, il semble que le programme ne se soit pas implanté uniformément dans les différents secteurs;

ATTENDU QU'il y a lieu de déployer davantage le programme sur l'ensemble du territoire et ainsi accroître la participation de la clientèle cible;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2011-12-14/01 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le dépôt du bilan de la première (1<sup>ère</sup>) année du Programme d'accès gratuit aux activités de loisir municipales pour les familles à revenus modestes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que soient invités, en plus des organismes d'aide aux démunis, les organismes énumérés ci-après pour le programme d'accès aux loisirs:

- A.B.C. des Manoirs;
- CALACS la Chrysalide;
- Carrefour familial des Moulins;
- Carrefour Jeunesse-Emploi des Moulins;
- Centre de F.A.M. des Moulins;
- M.O.M.S. (Mouvement organisé des mères solidaires);
- Café de rue Solidaire;
- Aminate.

QUE la Direction du loisir et vie communautaire rencontre ces organismes.

QUE l'objectif est que ces nouveaux organismes offrent le programme à leur clientèle à partir de l'été 2012.

QUE la Direction du loisir et vie communautaire dépose à la Commission des sports, loisirs et culture un bilan après un (1) an d'activités.

---

**CE-2012-45-REC      SOUMISSION / RÉALISATION D'UN CONCEPT DE DESIGN URBAIN DISTINCTIF / URBANOVA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation d'un concept de design urbain distinctif dans le cadre du projet Urbanova (SOU-2011-107) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 novembre 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 décembre 2011, à savoir :

Projet Paysage inc.	183 960,00\$ t.t.c.
Planex Consultants inc.	240 872,63\$ t.t.c.
Plania inc.	254 991,56\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 8,25 à la firme Projet Paysage inc., un pointage de 6,01 à la firme Planex inc. et un pointage de 5,64 à la firme Plania inc, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Projet Paysage inc. ;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Projet Paysage inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 233 546,25\$ (t.t.c.) en date du 7 novembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **PROJET PAYSAGE INC.**, pour la réalisation d'un concept de design urbain distinctif dans le cadre du projet Urbanova, pour un montant de 160 000\$ (taxes en sus) à être financé par les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0016 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Qu'un Comité directeur soit formé et composé d'un représentant des directions suivantes :

- du loisir et vie communautaire;
- du génie et projets spéciaux;
- de l'aménagement du territoire;
- de l'entretien du territoire;
- toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre pour accomplir cette tâche;

le tout sous la coordination de la Direction générale afin de superviser les travaux de la firme Projet Paysage inc.

---

**CE-2012-46-DEC            CONGRÈS ANNUEL / FÉDÉRATION CANADIENNE  
DES MUNICIPALITÉS / 7 AU 9 FÉVRIER 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est en nomination pour un (1) prix de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de son congrès qui aura lieu du 7 au 9 février 2012, Conférence sur les collectivités durables dans la catégorie Aménagement intégré de quartier pour le projet Urbanova ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise M. Jean-Marc Robitaille, maire, et M. Frédéric Asselin, conseiller municipal et président de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, à participer au Congrès de la Fédération canadienne des municipalités et que les frais afférents à ce congrès leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2012-47-DEC            TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2011**

ATTENDU QU'un montant de 350 000\$ a été crédité au poste budgétaire 140-412 au budget du greffe pour l'année 2011 afin de payer des honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs, évaluateurs et des notaires;

ATTENDU QU'au 15 juillet 2011, 99,9 % du budget alloué à ce poste budgétaire (honoraires professionnels), avait été dépensé, soit une somme de 349 777,02\$ et qu'en conséquence, il y avait lieu de procéder à un transfert budgétaire du poste de « taxes immeubles publics » à « honoraires professionnels » au montant de 75 000\$ ;

ATTENDU QU'au 27 septembre 2011, le solde du poste budgétaire « honoraires professionnels » était à nouveau épuisé. Un nouveau transfert budgétaire du poste de « Revenus de taxes foncières générales » à « honoraires professionnels » au montant de 100 000\$ a dû être fait.

ATTENDU QU'au 22 décembre 2011, un transfert au montant de 12 000\$ a été effectué des postes budgétaires « honoraires professionnels – cession notaire » et « Avis publics »;



triennal 2011, 2012 et 2013 devant être soumis au Tribunal Administratif du Québec.

---

**CE-2012-49-DEC            ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / VISA / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa) au montant de 2 059,67\$ préparée le 11 janvier 2012.

---

**CE-2012-50-DEC            ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 590 810,44\$ préparée le 18 janvier 2012 ;
- la liste du chèque émis du fonds des immobilisations au montant de 5 769,20\$ préparée le 12 janvier 2012.

---

**CE-2012-51-REC            PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 524 /  
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES PARCS 2012  
SELON LE PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET  
ESPACES VERTS**

ATTENDU le « Plan directeur des parcs et espaces verts » de la Ville de Terrebonne adopté le 12 janvier 2004 ;

ATTENDU QU'un comité de suivi du plan directeur des parcs et espaces verts a recommandé les travaux à réaliser au cours de l'année 2012 ;

ATTENDU QUE la ville juge opportun de procéder à la réalisation des travaux projetés pour l'année 2012 pour le bien-être et l'intérêt des citoyens ;

ATTENDU QU'au programme 2012 du Plan directeur des parcs, des investissements de 4 014 220\$ incluant les frais de règlement y sont prévus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (524) pour les aménagements prévus au programme 2012 du Plan directeur des parcs et espaces verts, joint avec la présente résolution pour en faire partie intégrante, et pour ce faire, un emprunt au montant de 4 014 220\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

---

**CE-2012-52-DEC            NOMINATION / CHARGÉE ADMINISTRATIVE /  
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chargé administratif à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Isabelle Lavigne au poste de chargée administrative à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 6 février 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2012-53-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE  
MULTIFONCTIONNEL À DEUX (2) MODES DE  
TRACTION DE MARQUE « CAMÉLÉON »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) véhicule multifonctionnel à deux (2) modes de traction de marque « Caméléon » (SOU-2011-109) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 02, à savoir :

R.P.M. Tech inc.	198 096,18\$ t.t.c.
------------------	---------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie R.P.M. Tech inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 193 672,50\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **R.P.M. TECH INC.**, datée du 5 janvier 2012, pour l'achat d'un (1) véhicule multifonctionnel à deux (2) modes de traction de marque « Caméléon », pour un montant de 172 295\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 509. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0015 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat desdits équipements.

---

**CE-2012-54-REC      SOUMISSION / ACHAT DE DEUX (2) CHARGEUSES  
RÉTROCAVEUSES 4 X 4 DE MARQUE « JOHN  
DEERE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de deux (2) chargeuses rétrocaveuses 4 X 4 de marque « John Deere » (SOU-2011-119) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 10 janvier 2012 à 11 h 05, à savoir :

	<b>Total « A »</b>	<b>Total « B » Option</b>
Nortrax Québec inc.	322 907,29\$ t.t.c.	22 765,05\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 324 686,25\$ (t.t.c.) en date du 7 juillet 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 9 janvier 2012, pour l'achat de deux (2) chargeuses rétrocaveuses 4 X 4 de marque « John Deere », en excluant l'option pour le système de graissage centralisé, pour un montant de 280 850\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 509. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0014 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat desdits équipements.

---

**CE-2012-55-DEC      TRANSFERT BUDGÉTAIRE / ESSENCE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 55 000\$ dans le cadre des activités courantes entourant l'approvisionnement en carburant ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 55 000\$ du poste budgétaire numéro 1-05-900-00-300 (surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-397-00-631 (essence et diesel), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2012-0017 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2012-56-REC      FIN DE MANDAT / AUTORISATION D'ALLER EN  
APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉCHANGEUR 640  
OUEST**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 270-05-2007 adoptée le 14 mai 2007 acceptant la soumission de la firme Dessau Soprin pour la confection des plans et devis pour la réalisation de l'échangeur ouest de l'autoroute 640, pour un montant de 700 792,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le projet a changé depuis cette date compte tenu des exigences environnementales et des négociations avec le ministère de la Défense nationale ;

ATTENDU QUE l'étude d'avant-projet doit être refaite avec les nouveaux critères de conception ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil de mettre fin à compter de ce jour au contrat accordé à la firme Dessau Soprin en vertu de la résolution du Conseil municipal numéro 270-05-2007.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour la préparation d'une étude incluant les activités 1 à 4 du volet ingénierie (lettre de la firme Dessau datée du 29 septembre 2011) et la préparation des plans, devis et surveillance des travaux des bretelles d'accès sud de l'autoroute 640, lesquels sont estimés à environ 200 000\$ (taxes en sus).

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 265.

---

**CE-2012-57-DEC      SERVITUDE / ENTRETIEN DES CONDUITES  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE / LOT  
4 787 693 / RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE BRIÈRE,  
À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DES  
SEIGNEURS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes sur le lot 4 787 693 du cadastre du Québec ; ledit lot est démontré au plan et à la description technique préparés par Mme Mylène Meunier, arpenteure-géomètre, et déposés sous le numéro 1683 de ses minutes.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne et seront pris à même les fonds du règlement numéro 472. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0022 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2012-58-DEC            CESSIIONS DE RUE / CONTRIBUTION POUR FINS DE  
PARC EN ARGENT / PLACE DU RUISSEAU NOIR /  
3453014 CANADA INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession du lot 4 870 990 du cadastre du Québec pour fins de rue situé dans le secteur de la rue Noël, par la société 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 31 octobre 2011 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22401 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession du lot mentionné ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 9 250\$ dans le cadre de la subdivision de quarante et un (41) lots en bordure dans le projet du Ruisseau Noir. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22401 de ses minutes.

---

**CE-2012-59-DEC            COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS  
/ RECOMMANDATIONS POUR LE PLAN DE MISE EN  
ŒUVRE 2012**

ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de suivi du plan directeur des parcs tenue le 7 décembre 2011 dont fait partie la proposition des travaux à réaliser en 2012 et en 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte la proposition du comité concernant le programme à réaliser en 2012 et en 2013.

Que la Direction du loisir et vie communautaire, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est autorisée à procéder à la préparation d'un règlement d'emprunt pour le programme 2012.

---

**CE-2012-60-REC            PROTOCOLES D'ENTENTE / AGRANDISSEMENT DU  
STATIONNEMENT / CÉGEP DE TERREBONNE /  
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES  
PUBLIC**



ATTENDU QUE depuis l'agrandissement du Cégep, la problématique du stationnement est constante ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de partager les coûts relatifs à une étude de circulation et que suite à cette étude il y a lieu d'ajouter ± 500 cases de stationnement ;

ATTENDU QU'afin de procéder aux travaux et suite à une rencontre avec les représentants du Cégep, il a été convenu, entre autres, que :

- L'aménagement du stationnement supplémentaire en gravier serait supervisé par la Ville de Terrebonne;
- Le coût de ces travaux sera compensé par le Cégep;
- Le coût d'entretien et de gestion du stationnement sera assumé par le Cégep;
- Les coûts liés à la présence de l'agent affecté à la guérite, employé de Les Complexes sportifs Terrebonne inc., seront assumés par le Cégep de même que le matériel requis (guérite, barrière automatisée, etc.);

ATTENDU QU'un protocole d'entente relativement à la construction du stationnement et les modalités de remboursement à la Ville de Terrebonne doit intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE le stationnement doit être érigé sur une partie du lot 4 183 338 du cadastre du Québec et une partie du lot 3 807 051 du même cadastre ;

ATTENDU QUE le lot 4 183 338 du cadastre du Québec appartient à la Ville de Terrebonne mais que le lot 3 807 051 du même cadastre appartient à titre d'emphytéote à Les Complexes sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'obtenir un droit de propriété superficière de Les Complexes sportifs Terrebonne inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et le maintien du stationnement ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit intervenir entre les parties afin de déterminer la gestion du stationnement ;

ATTENDU l'échéancier préliminaire suivant :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| ➤ Appel d'offres pour les honoraires                             | février 2012           |
| ➤ Mandat plans et devis  | mars 2012              |
| ➤ Préparation des plans et devis                                 | mars-avril 2012        |
| ➤ Approbation Hydro Québec<br>et appel d'offres pour les travaux | mai 2012               |
| ➤ Mandat travaux   | 11 juin 2012           |
| ➤ Travaux  | juin-juillet-août 2012 |
| ➤ Ouverture du stationnement                                     | 17 août 2012           |

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels (plans, devis et surveillance) s'élève à 68 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 642 400\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les deux (2) protocoles d'entente à intervenir avec le Cégep régional de Lanaudière, Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne concernant la construction du stationnement, les modalités de remboursement et la gestion du stationnement conformément aux protocoles joints à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de propriété superficière entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes sportifs de Terrebonne inc.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la préparation d'un acte de propriété superficielle entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et que les frais soient à la charge du Cégep régional de Lanaudière.

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres pour des services professionnels en génie civil.

---

**CE-2012-61-DEC      COUPE BANQUE ROYALE (JUNIOR A) / LES  
COBRAS DE TERREBONNE / 10 AU 18 MAI 2014**

ATTENDU QUE la Coupe RBC est une compétition qui regroupe les meilleures équipes de hockey junior A au Canada et que cette compétition ne s'est jamais tenue au Québec dans le passé ;

ATTENDU QUE les Cobras de Terrebonne de la Ligue junior AAA du Québec déposeront leur candidature afin d'organiser cet événement à Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'organisation des Cobras de Terrebonne a organisé, en 2011, la Coupe Fred Page couronnant la meilleure équipe de hockey junior A de l'est du Canada ;

ATTENDU QUE la Coupe Fred Page 2011 s'est avérée un succès financier et organisationnel et qu'elle a été consacrée événement sportif de l'année à Terrebonne lors de la remise des prix Griffon d'or en 2011 ;

ATTENDU QUE la tenue d'une telle compétition favorise la promotion de l'activité physique et du dépassement de soi, particulièrement pour les jeunes ;

ATTENDU QUE la tenue de la Coupe RBC à Terrebonne en 2014 entraînerait des retombées économiques significatives et représenterait une occasion de visibilité unique pour la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne appuie la candidature des Cobras de Terrebonne en vue de l'obtention de la Coupe RBC 2014 et s'engage à accorder une garantie financière de 50 000\$, laquelle est conditionnelle à l'obtention de l'événement et à sa réalisation.

---

**CE-2012-62-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h05.

---

Président

---

Assistant-secrétaire